

BULLETIN DE GARANTIE

Sujet :	Déclaration de garantie pour les marteaux hydrauliques Doosan
Référence :	WB2007-043
De :	Doosan Infracore Europe s.r.o. (DIEU) Support produit – Garantie et qualité
À :	Concessionnaires DIEU
Date de publication :	10 juillet 2020
Date d'entrée en vigueur :	31 août 2020
Langue :	FR

Déclaration de garantie

GARANTIE

MARTEAUX HYDRAULIQUES DOOSAN HB03, HB04, HB06, HB08 et HB15

Doosan Infracore Europe s.r.o. garantit à ses concessionnaires agréés, qui garantissent à leur tour au client, les marteaux hydrauliques Doosan (HB03, HB04, HB06, HB08 et HB15) vendus par Doosan contre tout défaut de fabrication ou de matériau pour une période de **24 mois** après livraison au client final, à condition qu'ils soient utilisés normalement et que leur entretien soit correctement effectué. Pendant la période de garantie, le concessionnaire agréé Doosan réparera ou remplacera, à la convenance de Doosan, sans facturer de frais de pièces ou de main-d'œuvre de techniciens, toute pièce du produit Doosan qui présenterait des défaillances dues à des vices de fabrication ou de matériau. **Le kilométrage et le temps de déplacement ne sont pas couverts.** Le client informera immédiatement par écrit le concessionnaire Doosan agréé du défaut et lui laissera le temps nécessaire au remplacement ou à la réparation. Doosan peut exiger, à sa convenance, le renvoi des pièces défectueuses à l'usine ou tout autre endroit désigné. Le transport du produit Doosan jusqu'à l'atelier du concessionnaire Doosan agréé en vue d'y effectuer les travaux entrant dans le cadre de la garantie ne relève pas de la responsabilité de Doosan. Le tableau d'entretien de la machine doit respecter les périodicités prescrites et l'utilisation de pièces/lubrifiants d'origine Doosan est obligatoire.

Les pièces d'usure bénéficient d'une couverture limitée qui se base sur la durée de vie prévue de la pièce (voir le Tableau 1 de ce document). La garantie ne couvre pas les éléments suivants : (i) Huiles et lubrifiants. (ii) Dommages résultant de mauvais traitements, d'accidents, de modifications ou du non-respect des prescriptions de Doosan en matière d'entretien et d'utilisation. (iii) Ajustements ou légers défauts n'affectant généralement pas la stabilité ou la fiabilité du produit.

Doosan exclut toutes les autres garanties, conditions ou déclarations quelles qu'elles soient, implicites ou explicites, réglementaires ou autres (en dehors du titre), y compris toute garantie ou condition implicite de commercialisation, de qualité ou d'adéquation à un usage particulier. La réparation par Doosan de tout défaut de conformité, patent ou latent, au cours de la période et dans les conditions précitées, constitue l'unique responsabilité de Doosan en la matière, au titre de tout contrat, garantie, préjudice, négligence, indemnité, responsabilité stricte ou autre liés au produit concerné ou qui pourraient en résulter. L'indemnisation de l'utilisateur final / du propriétaire accordée selon les conditions de garantie prédéfinies est exclusive, et la responsabilité totale de Doosan, y compris toute société holding, filiale, société associée, affiliée ou distributrice, relative à cette vente ou au produit et au service fournis aux termes de la vente et relative à leur exécution ou non, y compris toute instruction de livraison, d'installation, de réparation ou d'ordre technique couverte par la vente ou donnée dans le cadre de cette dernière, au titre de tout contrat, garantie, préjudice, négligence, indemnité, responsabilité stricte ou autre, ne peut excéder le prix d'achat du produit concerné par la garantie. Doosan, y compris toute société holding, filiale, associée, affiliée ou distributrice, ne peut en aucun cas être tenue responsable envers l'utilisateur final / le propriétaire ou leurs ayants droit, bénéficiaires ou concessionnaires au regard de cette vente, de tout dommage indirect, accessoire, particulier ou exemplaire résultant de

cette vente ou de son inexécution, ou résultant de tout défaut, panne ou dysfonctionnement du produit vendu, au titre de perte d'utilisation, de bénéfice, de chiffre d'affaires, d'intérêts, de réputation ou d'arrêt de travail, de dégradation d'autres biens, de perte suite à une fermeture ou à un arrêt d'exploitation, d'augmentation des coûts d'exploitation, ou de réclamations par l'utilisateur ou par des clients de l'utilisateur pour motif d'interruption de service, que sa responsabilité soit invoquée ou non au titre de tout contrat, garantie, préjudice, négligence, indemnité, responsabilité stricte ou autre.

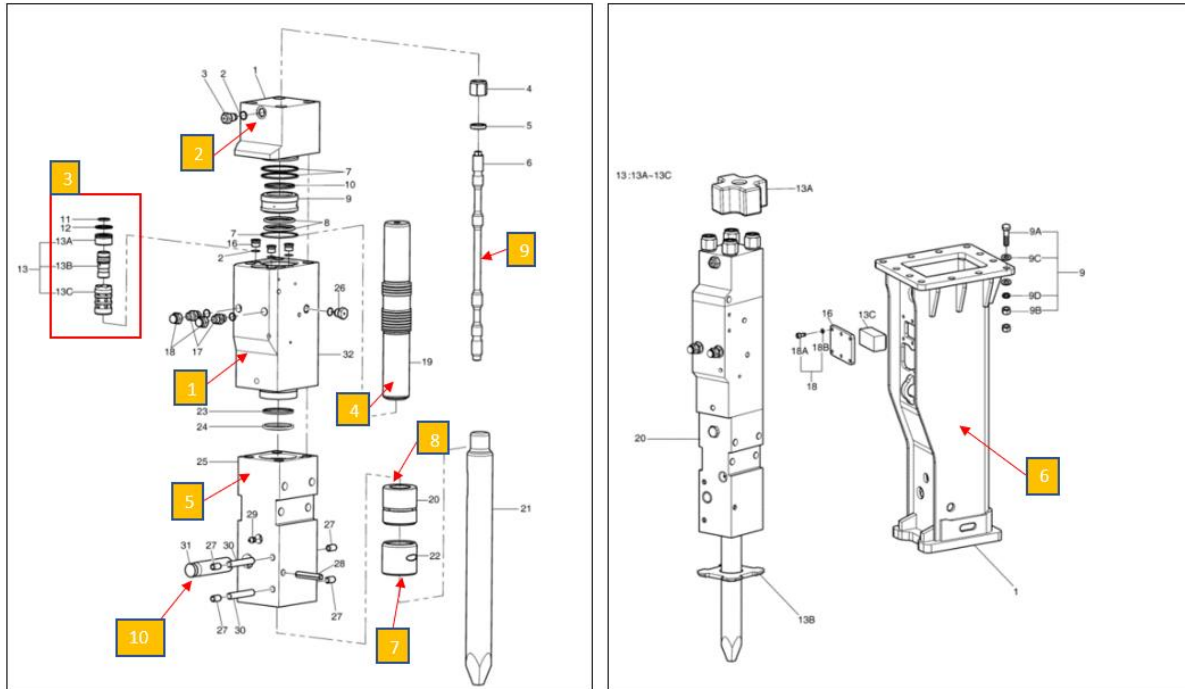
Informations supplémentaires

Composants bénéficiant d'une couverture limitée

Tableau 1 – Couverture de la garantie

Fig.	SYSTÈME	SOUS-SYSTÈME	COUVERTURE DE LA GARANTIE (mois)
1	CORPS DE FRAPPE	VÉRIN	24
2	CORPS DE FRAPPE	TÊTE ARRIÈRE	24
3	CORPS DE FRAPPE	SOUPAPES	24
4	CORPS DE FRAPPE	PISTON	12
5	CORPS DE FRAPPE	TÊTE AVANT	12
6	SUPPORT	CADRE	12
7	CORPS DE FRAPPE	BAGUE AVANT	6
8	CORPS DE FRAPPE	BAGUE INTÉRIEURE	6
9	CORPS DE FRAPPE	BOULON TRAVERSANT	6
10	ACCESSOIRE	BROCHE DE LA TIGE	6
11	ACCESSOIRE	RENOUVELLEMENT ÉTANCHÉITÉ	6

Figure 1 – Pièces du marteau



Procédure de garantie

Doosan publiera un bulletin de garantie séparé dans Nex2UPlus à propos de la procédure de garantie dans le système IRW.

Guide des temps de main-d'œuvre standard (SLTG)

Guide SLTG disponible dans Nex2UPlus : <https://access.doosan.com>

Si vous souhaitez poser une question, n'hésitez pas à contacter le service Garantie et qualité Doosan, à l'adresse doosanwarranty@doosan.com